



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/098

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 10 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL 2022 AU TITRE DE LA RÉNOVATION THERMIQUE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Pour l'année 2022, le gouvernement a renouvelé son plan « France Relance » avec notamment, une enveloppe de 24 millions d'euros de crédits DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) afin de permettre aux collectivités territoriales d'investir massivement dans l'économie pour surmonter la crise qui frappe notre pays et d'amorcer sa transformation.

La DSIL communément attribuée est destinée aux projets portant entre autres sur la thématique suivante :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix

- sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local portant sur la thématique « Rénovation énergétique » pour les 3 projets présentés ci-après.

1. Rénovation thermique de 2 bâtiments communaux

Depuis 2010, un vaste programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre a été engagé sur le territoire communal. A cette fin, un certain nombre de travaux ont été engagés, à savoir :

- la construction d'une chaufferie collective biomasse avec réseau de chaleur alimentant 8 bâtiments communaux,
- l'amélioration thermique des bâtiments du Groupe Scolaire Robert Schuman (Isolation thermique par l'extérieur, VMC double flux), de l'école maternelle Bellevue (ITE + chaudière gaz à condensation) et de la mairie (remplacement des menuiseries extérieures).

A la suite d'un diagnostic visant à identifier les sources d'économie d'énergie potentielles, réalisé sur les bâtiments communaux, il est proposé de retenir un programme d'amélioration de la performance énergétique pour les deux bâtiments publics suivants :

- * l'école primaire de RECH
- * le foyer d'Eich

A. Rénovation thermique de l'école primaire de RECH

Le coût prévisionnel des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment communal s'établit comme suit :

Coût prévisionnel des travaux de rénovation thermique :

- Désamiantage bardage pignon	9 968,00€
- Isolation thermique par l'extérieur	36 047,70€
- VMC double flux (réalisé en 2020)	(13 434,00€)
- Remplacement chaudière par chaudière gaz à condensation	7 759,60€
- Fourniture et pose de brise-soleil – remplacement menuiserie	13 750,00€
Total HT	67 525,30€

Démarrage des travaux en 2022

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>Dépenses</u>	Travaux d'amélioration thermique	67.525,30 €
<u>Recettes</u>	Subvention de l'Etat (enveloppe de soutien à l'investissement local) Rénovation thermique (50% du montant HT des travaux, soit	33.762,65 €
	Fonds libre de la ville (50% du montant HT des travaux, soit	33.762,65 €
	Total des recettes	67.525,30 €

B. Rénovation thermique du foyer d'Eich

Le coût prévisionnel des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment communal s'établit comme suit :

Coût prévisionnel des travaux de rénovation thermique :

- Diagnostic énergétique	1 875,00€
- Isolation thermique par l'extérieur	30 520,00€
- Remplacement chaudière fioul par chaudière gaz à condensation	11 959,00€
Total HT	44 354,00€

Démarrage des travaux en 2022

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>Dépenses</u>	Travaux d'amélioration thermique	44.354,00 €
<u>Recettes</u>	Subvention de l'Etat (enveloppe de soutien à l'investissement local) Rénovation thermique (50% du montant HT des travaux, soit	22.177,00 €
	Fonds libre de la ville (50% du montant HT des travaux, soit	22.177,00 €
	Total des recettes	44.354,00 €

2. Rénovation de l'éclairage public

La ville de SARRALBE souhaite s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à diminuer la consommation d'électricité.

Au préalable, avant d'engager la rénovation des infrastructures d'éclairage public, il est proposé de réaliser un état des lieux précis des installations et de leur état de fonctionnement.

Coût de l'inventaire et de l'audit énergétique du parc d'éclairage public : 8 775,00€ HT

Caractéristique de l'installation actuelle :

- Nombre de point lumineux : 1000
- Nombre d'armoire de commande : 34

Une 1^{ère} tranche de remplacement de 120 ampoules au sodium par des ampoules LED plus économiques a été réalisé en 2019 au centre-ville.

Afin d'améliorer la qualité de l'éclairage public, et de réduire la consommation d'énergie, il est proposé de remplacer l'ensemble des luminaires par des luminaires ou ampoules de technologie LED.

Coût estimatif des travaux : 478 005€ HT

Démarrage des travaux en 2022 pour une durée de 2 ans.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>Dépenses</u>	Audit énergétique Travaux de remplacement des luminaires et candélabres par LED	486.780,00 e
<u>Recettes</u>	Subvention de l'Etat (enveloppe de soutien à l'investissement local) Rénovation thermique (50% du montant HT des travaux, soit	243.390,00 €
	Fonds libre de la ville (50% du montant HT des travaux, soit	243.390,00 €
	Total des recettes	486.780,00 €

- s'engage à réaliser les 3 programmes de travaux exposés avant,
- autorise M. le maire à signer tout document se rapportant à ces opérations et à engager toute démarche portant sur la présente demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL 2022) de l'Etat comme détaillée ci-dessus.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20210921-2021_0098-DE